



Echiquier du Nord

:: Île de la Réunion ::

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tournoi féminin de Primat 2025

5 mars 2025

Article 1 : Présentation

L'association "Coeur Social" et l'Echiquier Du Nord propose aux filles de découvrir le jeu d'échecs les 3-4-5 mars.

Le 5 mars 2025, le présent « Tournoi féminin de Primat » permet aux participantes de découvrir le jeu d'échecs en compétition au CASE de Commune Primat (Saint-Denis).

Ce tournoi est ouvert aux féminines licenciées A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. , il est homologué pour le classement rapide FFE.

Nous souhaitons encourager les féminines de tout âge à participer à ce tournoi dans une ambiance détendue.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors du 93 ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicable depuis le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Seront appariés à la 1ère ronde toutes les joueuses qui auront fait contrôler leur licence.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

L'annexe A concernant les parties rapides sera appliquée pour l'intégralité du tournoi. Les règles de compétition ne s'appliquent pas : l'article A.4 ne s'applique pas ; l'article A.5 s'applique.

Article 3 : Cadence

Pour chaque ronde, le temps de réflexion cumulé est limité à 8 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup (cadence Fischer).

Article 4 : Horaires

Mercredi 05 mars 2025

Ouverture de la salle à 13 h 00

Vérification des licences : de 13 h 00 à 13 h 20

Clôture des inscriptions : 13 heures 20

Une joueuse inscrite qui se présente après 13 heures 20 sera appariée pour la ronde 2 avec 0 (zéro) points.

Le nombre de rondes est fixé à 4.

Horaires des rondes :

1ère ronde : début à 13 h 30
2ème ronde : début à 14 h 00
3ème ronde : début à 14 h 30
4ème ronde : début à 15 h 00

Remise des prix: 15 h 30

Article 5 :

Dans le cadre des actions en faveur de la pratique féminine soutenues par la FFE et l'ANS, la licence fédérale B et l'inscription au tournoi sont offertes.

Pas de prix en espèces.

Récompenses : coupe et médailles.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis le Buchholz.

Article 7 : Forfaits

Il n'y a pas de retard sanctionné. Une joueuse peut arriver à son échiquier dans la limite du temps qui lui est imparti par rapport à l'heure de lancement de la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si aucune des deux joueuses n'est présente au début de la ronde, seul le temps des Blancs s'écoule jusqu'à son arrivée.

Toute joueuse faisant forfait n'est appariée à une ronde que si elle justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Toute joueuse faisant deux forfaits (consécutifs ou non) sera exclue du tournoi.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'organisation au 06 93 52 04 24 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou la conductrice des blancs en cas de nullité) indique le résultat de cette partie sur la feuille prévue à cet effet :

Victoire des blancs : 1-0

Victoire des noirs : 0-1

Partie nulle : 0,5 – 0,5

Chaque joueuse doit ranger ses pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Comportement

Les joueuses sont tenues de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. En particulier, leur comportement doit rester correct en toute circonstance.

Article 10 : Rappels

- les téléphones mobiles devront être complètement éteints et rangés dans le sac
- les joueuses ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour la joueuse fautive.
- S'il est évident qu'une joueuse a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, elle perdra la partie et l'adversaire gagnera. De plus, elle sera exclue du tournoi.
- Pendant sa partie, une joueuse ne peut quitter la « zone de jeu » contre l'avis de l'arbitre

Article 11 :

L'arbitre est Thierry PRETET (AFO1).

L'Arbitre
Thierry PRETET

L'Organisation
Coeur Social